



150633 - Celui écoute une récitation du Coran sans rien y comprendre sera-t-il récompensé?

question

Récompense-t-on le fidèle croyant qui écoute le Coran sans rien comprendre en dehors du fait qu'il s'agit du Coran? La récompense divine est-elle réservée à celui qui écoute et saisit le sens de ce qu'il entend? J'espère que vous m'apporterez un argument tiré du Coran et d'un hadith authentique.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Allah Très haut a donné aux fidèles croyants l'ordre de bien écouter le Coran quand il est récité. L'ordre a une portée générale parce qu'il est conçu en ces termes: **Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (de Dieu)** (Coran,7: 204).

Cheikh as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « Cet ordre concerne toute personne qui entend réciter le livre d'Allah car il lui est demandé de bien écouter. La différence entre écouter et bien écouter est que la dernière expression se traduit apparemment par la cessation de toute conversation et se concentrer sur ce qui est écouté. Quant à la première expression, elle implique qu'on prête l'oreille et le cœur pour écouter et réfléchir sur ce qui est entendu. Quiconque pratique les deux à l'entente de la récitation du livre d'Allah recevra une généreuse rétribution et un savoir important, une foi entretenue en permanence, une guidance sans cesse croissante et une vision éclairée de la religion. Voilà pourquoi Allah en fait un moyen d'acquisition de Sa miséricorde. Ce qui indique que celui qui n'écoute pas quand on récite le livre et ne prête pas attention sera privé de la miséricorde et perdra un énorme bien.



Ce qui est particulièrement recommandé à celui qui écoute réciter le Coran, c'est d'écouter attentivement la récitation faite au cours des prières dans lesquelles l'imam récite à haute voix. Là, il est demandé à celui qui prie derrière lui d'écouter attentivement. Certains ulémas vont même jusqu'à dire qu'il est préférable dans ce cas d'écouter la récitation au lieu de réciter soi-même la Fatiha ou une sourate.»Extrait de Tafsir de Saadi,314.

L'objectif visé à travers l'écoute attentive est de réfléchir pour bien comprendre et appliquer.

L'imam at.-Tabari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Le plus Auguste évoqué dit aux croyants qui ajoutent foi à son livre, ceux qui y trouvent guidance et miséricorde: **Quand on récite** devant vous, ô croyants, **le Coran, écoutez le**. Il entend dire par là : prêtez oreille afin de comprendre les versets et méditer sur les sermons. **Appliquez vous bien** pour en saisir le sens et réfléchir là-dessus. **afin de bénéficier de la miséricorde** Il entend par là dire: pour qu'Il vous accorde Sa miséricorde grâce aux effets que vous recevez des sermons qu'il véhicule, les leçons que vous en tirez et la pratique que vous ferez de ce que votre Maître explique en termes de prescriptions contenues dans ses versets.»Extrait du Tafsir de Tabari,13/244.

Si au niveau de cette station, le fidèle croyant écoute avec application, comprend et médite ce qui est récité, il obtiendra le bien d'ici bas et celui de l'au-delà.

Cheikh al-Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **c'est grâce à cette écoute qu'Allah guide les fidèles serviteurs et arrange les affaires de leurs vie présente et future. C'est pour cela que le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) a été envoyé et un ordre donné aux immigrés et Auxiliaires et à ceux qui les ont bien suivi. C'est ce qui rassemblait les ancêtres pieux à l'instar des compagnons du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) qui, chaque fois qu'il se réunissaient,donnaient à l'un d'entre eux l'ordre de leurréciter (le Coran) et l'écoutaient. Omar ibn al-Khattab (P.A.a) disait à Abou Moussa al-Acha'ari: rappelle nous notre Maître! Abou Moussa se mettait à réciter le Coran et ses compagnons l'écoutaient.** Extrait des Madjmou al-Fatwa,11/626.

Deuxièmement, si la parfaite écoute est celle qui s'accompagne de la compréhension et de la méditation, il n' y a aucun doute à propos du fait que celui qui fait de son mieux dans ce sens sera



excusé par rapport à ce dont il n'est pas capable. Le fait d'être incapable d'atteindre un niveau ne doit pas servir d'excuse pour ne pas faire ce qui est en notre pouvoir en fait de bien. Le faisable ne peut pas être dispensable pour la simple raison de l'existence de l'infaisable. En d'autres termes, ce qu'un fidèle serviteur peut réaliser en terme de choses obligatoires ou recommandées ne peut être effacé tout simplement parce qu'il ya d'autres choses qu'il est incapable de réaliser. A ce propos le Très haut dit: **Craignez Allah autant que faire se peut.** (Coran,65:16).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Celui qui récite le Coran sans rien y comprendre sera-t-il récompensé?**

Voici sa réponse: « Le saint Coran est béni comme le dit Allah Très haut: **[Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent** (Coran,38: 29). Celui qui le récite en sera récompensé; qu'il comprenne ce qu'il récite ou pas. Cependant il ne convient pas que le fidèle croyant se contente de lire un livre dont il doit appliquer le contenu sans le comprendre. Si on voulait apprendre la médecine, par exemple, et utilise des livres de cette discipline, on ne pourrait pas en tirer profit sans en saisir le sens bien expliqué. Bien au contraire, on ferait tout pour comprendre en vue de la pratique. Que dire alors du livre d'Allah Transcendant et Très haut qui est un remède pour les cœurs et une source de méditation pour les humains? Comment pourrait on se contenter de le lire sans le méditer et sans en comprendre les sens? Les compagnons (P.A.a) ne mémorisaient pas dix versets avant d'apprendre à les comprendre et appliquer. C'est ainsi qu'ils ont appris à mémoriser, à comprendre et à appliquer le Coran à la fois.

On est bien récompensé pour la lecture du Coran; qu'on le comprenne ou pas. Cependant on doit veiller bien à en comprendre le sens grâce à l'explication d'ulémas crédibles quant à leur savoir et leur intégrité. Si on n'a pas à sa disposition un uléma capable d'expliquer le sens exact, qu'on utilise les ouvrages d'exégèse sûrs tels les commentaires d'Ibn Djarir, d'Ibn Kathir et d'autres commentaires du Coran fondés sur les traditions rapportées des compagnons et leurs successeurs immédiats (P.A.a)» Extrait de Fatwa nouroun ala adharb, cassette n° 85 face A.

Allah Très haut le sait mieux.